

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 08 Octobre 2014 a été affiché le 22 Octobre 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCAATION

Le 29 Octobre 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 07 Novembre 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Renouvellement de la Taxe d’Aménagement.
- 2- Modification du Plan Local d’Urbanisme pour le secteur de La Loge : commande au Cabinet BEAUA.
- 3- Lancement de la procédure de déclaration d’utilité publique pour l’opération d’urbanisme du secteur de La Loge.
- 4- Orientations du Conseil Municipal pour les affaires scolaires.
- 5- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, Mme Christine PAVY, M. Jean-François CHAMP, M. André MANDARD adjoints au Maire.
Mme Dorothée ANSERMINO, Mme Axelle BERGERON, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M René GROSOS, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, conseillers municipaux.

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du Procès-verbal du 08 Octobre 2014.

La modification suivante est demandée :

P 3/5 3^{ème}. Ajouter « par an » à « est évaluée à 100 000€ ».

P 4/5 TOUR DE TABLE 7^{ème} paragraphe. Ajouter « du territoire Français » après « dans l’ensemble ». Ajouter « et du nombre de morts » après « une augmentation d’accidents de la route ».

Le Procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1- Renouvellement de la Taxe d’Aménagement.

Le Maire indique qu’il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant la taxe d’aménagement instituée sur la commune pour une durée de 3 ans fin 2011 au taux de 1%.

Cette taxe remplace la taxe Locale d’Équipement, la participation pour voies et réseaux (PVR) et la participation de raccordement à l’égout (PRE).

Edith COULMEAU demande la somme que cela représente sur 1 an.

Jean-Claude FROMET demande quel est le coût pour le lotissement à Andillon ? Jean-Claude GOHIER répond que pour 5 maisons cela représente environ 3960 € pour la commune.

Isabelle DAVY demande si cette taxe peut être mise à zéro. Le Maire répond que non dans la mesure où la commune a un PLU.

Dorothée ANSERMINO demande que l’augmentation soit revue l’année prochaine.

Pour Chambon-sur-Cisse l’augmentation est de 3 %.

Pour Orchaise l’augmentation est de 2 %.

Jean-François CHAMP est pour une augmentation de 1,5 %. Il n’est pas favorable pour une forte augmentation d’un seul coup.

Le Conseil a le choix de ne pas la renouveler ou de fixer un autre taux et une autre durée.

Le Maire demande un vote :

- Pour supprimer la taxe : 0 voix POUR
- Pour fixer le taux à 1,5% : 7 voix POUR
- Pour reconduire le taux à 1% : 8 voix POUR

Le choix est fait de fixer la durée à un an et d'en délibérer à nouveau en fonction de l'avancée des travaux du secteur de La Loge.

La délibération suivante est adoptée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à 8 voix POUR :

- de reconduire la délibération du 21 Octobre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 1% sur l'ensemble du territoire communal pour une durée d'un an, jusqu'au 31 Décembre 2015.

2- Modification du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur de La Loge : commande au Cabinet BEAUA.

Mr PILLOT explique qu'il a rencontré les services préfectoraux avec Mr CHAMP pour exposer le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur de La Loge.

La procédure à suivre est la mise en compatibilité du PLU avec la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à venir. Cette mission pourrait être confiée au Cabinet BEAUA qui connaît bien le dossier de La Loge.

Le maire rappelle au conseil municipal que

- par délibération en date du 14 mars 2013, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le PLU, afin de répondre aux objectifs du PLH, a défini, au lieu-dit La Loge, à proximité du centre bourg, une zone 1AUa, réservée pour la création d'une opération d'ensemble. Ce secteur fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation.
- une réunion a eu lieu, le 12 décembre 2012, avec l'ensemble des propriétaires de terrains concernés par la zone à urbaniser de La loge, pour les informer de l'intention de la commune d'acquérir la totalité des terrains au prix de 6,50€/m².
- par délibération en date du 5 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un emprunt de 250 000 € pour l'achat des terrains de La Loge et a inscrit les sommes nécessaires à ces acquisitions au budget de la commune.
- Au cours des négociations pour l'achat de ces terrains, il a été accepté certaines modifications, échanges ou adaptations des parcelles à acquérir. De ce fait, le périmètre initial de la zone 1AUa du PLU se trouve modifié et de plus, il est nécessaire de réduire la zone 1AUa afin de rester compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local d'Habitat.
- La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a modifié certaines prescriptions du règlement des PLU.

Le Maire propose au conseil municipal de demander au Bureau d'études AUA qui a élaboré le PLU initial de préparer

- d'une part le dossier de mise en compatibilité du PLU avec le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique. Il précise que ces modifications seront intégrées à l'enquête publique qui sera engagée prochainement en vue d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'expropriation pour l'acquisition des parcelles dont l'achat par négociation n'a pas pu aboutir.
- d'autre part le dossier de modification simplifiée nécessaire pour l'adaptation du PLU de la commune aux nouvelles prescriptions de la loi ALUR.

La proposition détaillée du bureau d'études AUA est jointe en annexe à la présente délibération.

Considérant la nécessité de procéder à une modification du périmètre de la zone 1AUa du PLU,

Considérant que la loi ALUR impose de modifier certains articles du règlement d'urbanisme.

Vu la proposition détaillée du bureau d'études AUA pour un montant de 2 658,00€ TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'engager une procédure de modification du PLU,
- Accepte la proposition détaillée du bureau d'études AUA pour un montant TTC de 2 658,00€ TTC
- Autorise Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire rappelle qu'une réunion de travail aura lieu le Mardi 18 Novembre à 17h30 avec le Cabinet SATIVA et l'ensemble du Conseil Municipal, pour présenter le plan guide du secteur de La Loge.

Le Maire précise que lors de la dernière réunion de la commission d'Urbanisme, le projet de la salle associative devant servir aux associations et à l'école, a été abandonné au secteur de La Loge. En effet techniquement son intégration est complexe, et la priorité reste la construction de nouveaux logements.

Axelle BERGERON fait remarquer que l'ancien restaurant de la Poste pourrait être éventuellement acheté par la commune afin d'y installer la salle des associations.

3- Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'opération d'urbanisme du secteur de La Loge.

Le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est repoussé, car suite à la rencontre avec les services préfectoraux, le dossier nécessite des aménagements.

4- Orientations du Conseil Municipal pour les affaires scolaires.

Mme DAVY, Présidente du SIVOS, a demandé que chaque Conseil Municipal des 3 Communes définisse clairement les orientations en matière de scolarité. Le SIVOS a 6 délégués titulaires et 6 suppléants dans chaque commune.

Jusqu'ici il n'y a pas de ligne directrice et la Présidente doit diriger le SIVOS, et donc prendre des décisions ayant un impact sur le fonctionnement et les finances, sans avoir de « feuille de route » de la part des trois communes qui lui délèguent cette responsabilité.

Mme DAVY indique que ce fonctionnement amène à un climat assez tendu de défiance de la part des autres conseils municipaux qui ont le sentiment de ne pas avoir de pouvoir sur les affaires scolaires et ont l'impression permanente suivante : « le SIVOS coûte trop cher ».

Il n'y a selon elle pas non plus de politique claire à présenter aux parents et aux enseignants.

Mme DAVY présente sous forme de tableaux un état des lieux du SIVOS en commentant les principaux postes budgétaires, le chapitre du personnel, les crédits alloués (45€/enfant), la part de l'ALSH dans le SIVOS, et les recettes constituées essentiellement de la part des 3 communes.

Sur ce point le constat suivant est fait :

- la part de chaque commune sans l'ALSH est de 67 917€ en 2014 pour 180 élèves.
- la part de chaque commune sans l'ALSH est de 48 308€ en 2005 pour 204 élèves.

Les dépenses ont augmenté de 25% en 9 ans, alors que le nombre d'élèves a constamment diminué.

Mme Davy indique les points sur lesquels elle propose d'échanger lors d'un prochain débat, points pouvant avoir un impact sur les coûts du SIVOS :

- la garderie des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) est gratuite (soir et mercredi midi)
- il y a 4 ATSEM pour 2 classes à Molineuf (dont une en arrêt maladie longue durée).
- une subvention de 3 700€ pour les projets découvertes
- un intervenant en musique à Orchaise ; aucun intervenant en musique à Molineuf et Chambon
- un animateur sportif pour les 3 écoles : pour 16 500€
- le transport scolaire pour les sorties pédagogiques : pour 2 600€ ; dépenses faites selon demandes, sans limite pré-définie
- des crédits scolaires de 45€/enfant
- un accueil de Loisirs – budget 82 980€
- du matériel et mobilier d'investissement pour 2 600€
- tarifs ALSH et cantine à comparer à ceux de Blois

Mme DAVY propose que le prochain débat aborde la question du niveau de dépenses acceptable au sein du SIVOS.

Monsieur FROMET doit se renseigner sur les tarifs périscolaires, ALSH et cantine à Blois, ainsi que sur le montant des crédits scolaires alloués.

Après discussion, Le Maire propose de faire une réunion de travail lorsque les 2 autres communes auront également débattu sur ce sujet.

5- Questions diverses.

- Dates à retenir :
 - Mardi 11 Novembre – Commémoration de l'Armistice 1918 à 10h15.
 - Vendredi 14 Novembre à 18h30 – Accueil des nouveaux habitants
 - Mardi 18 Novembre à 17h30 – Réunion avec le cabinet SATIVA
 - Jeudi 04 Décembre à 20h00 – Réunion de Conseil Municipal
 - Dimanche 14 décembre- Arbre de Noël du Comité des Fêtes
 - Samedi 06 Décembre à 18h15 – Sainte Barbe
 - Vendredi 09 Janvier à 18h30 – Vœux du Maire
- Élagage :

Des branches et des haies dépassent sur la voie publique et gênent la circulation ou empêchent le passage de véhicules. Le Maire va faire un courrier aux propriétaires concernés.

- DPU :

Le Maire n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle appartenant à Monsieur BONVALET Bernard Section E – n°1228 située à Molineuf –La Pigeonnière de Billieux - 411190 MOLINEUF.

- Dates des prochains Conseils Municipaux :

- Vendredi 16 Janvier 2015 à 20h00
- Vendredi 13 Février 2015 à 20h00
- Jeudi 26 Mars 2015 à 20h00
- Jeudi 16 Avril 2015 à 20h00
- Vendredi 22 Mai 2015 à 20h00
- Vendredi 19 Juin 2015 à 20h00

TOUR DE TABLE :

- Mme DAVY a participé à la 2^{ème} réunion de concertation sur les rythmes scolaires le 19 Octobre. Devant certains débordements, elle a décidé de ne plus organiser ces réunions.
Le 1^{er} Conseil d'école aura lieu le 10 Novembre à Chambon-sur-Cisse.
La prochaine réunion du SIVOS aura lieu le 24 Novembre.
- M MANDARD indique que le repas des aînés s'est bien déroulé. Il remercie la commission d'action sociale, le Comité des Fêtes et les membres du Conseil Municipal.
Les colis des aînés de 70 ans et plus sont en préparation. La distribution est prévue les week-end des 13-14 ou 20-21 Décembre.
- Mr FROMET a reçu un communiqué du Ministère de l'Intérieur indiquant que le passage à l'heure d'hiver est accidentogène. Des préconisations de sécurité sont données.
Il fait savoir que Mr MONEREAU a travaillé pour la réalisation d'un accès handicapé à la Mairie.
- Mme BERGERON salue la performance sportive de ses collègues lors du défi Interentreprises.
- Mme COULMEAU indique que l'atelier « Corps et Mémoire » fonctionne bien avec 13 participants jusqu'en Décembre.
- Mme PAVY rappelle qu'il y a l'agenda commun pour le Conseil municipal et qu'il faut penser à l'alimenter.
- M NOUZIERES signale 2 nids de poule à la Bailletterie.
Il demande quelle est la conclusion du problème de l'arrêt de bus Route de Chambon.
Le Maire répond que cet arrêt a été abandonné et que le car tourne maintenant sur le parking de l'école pour repartir sur Blois.
- Mr PILLOT fait part de la réunion qui a eu lieu sur l'habitat participatif à La Loge. Les personnes d'Agglopolys et de la Ville de Blois qui étaient présentes ont marqué un vif intérêt pour ce projet.
- Mr GOHIER indique que les travaux d'écoulement des eaux du Tertre du Billieux sont terminés, ainsi que le passage piétons rue Creuse.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 23h03.